



CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU LUNDI 5 MAI 2025 à 19 h 30

à la Mairie

Présidente de séance : Mme GUERIN Marie-Pierre, Maire de La Meilleraye de Bretagne

PRESENTS : Mmes GUERIN - ROUSSEL – LORAND - CHANTOME – BELLEIL - VARENTERGHEM, BELLIER - Mrs GICQUEL – BERTIN- ROBERT – JULIENNE – PLOTEAU – QUELENNEC

EXCUSES- ABSENTS : Mrs MASSÉ, LEVEQUE – Mmes ROBERT, TRILLARD, THOAZI

Nombre de membres du conseil municipal en exercice : 18

Nombre de présents : 13

Exprimés : 13

Date de convocation : 29 avril 2025

Date d'affichage de la convocation : 29 avril 2025

Secrétaire de séance : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance. Madame CHANTOME Yannick est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal et accepte cette fonction.

Ordre du jour :

- 1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 7 avril 2025
- 2- Droit de préemption
- 3- Cimetière : demande de dispersion des cendres au jardin du souvenir par des personnes hors commune
- 4- Point sur les prévisions budgétaires : sanitaires place de l'église, équipement parc des Lavandières..
- 5- Point sur les bâtiments : diagnostic balcons à la gendarmerie, pompe à chaleur Restaurant scolaire..
- 6- Informations prises par délégation du conseil municipal
- 7- Prévention des risques d'incendies de forêt et de végétation : réflexion sur des réserves d'eau suite à une rencontre avec le SDIS et DDTM
- 8- Création de postes de rédacteur et d'attaché dans le cadre de la promotion interne
- 9- Questions diverses

Point 1 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 07 avril 2025 : Le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 07 avril 2025 est soumis à l'approbation des membres du conseil. Aucune observation n'ayant été relevée par le Maire, le procès-verbal du Conseil municipal du 7 avril 2025 est approuvé.

Point n° 2 : Droit de préemption urbain

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, de ne pas exercer de droit de préemption :

- sur la parcelle A 1733 d'une superficie totale de 553 m², sise le Bas Fouy (Champagne entre 2 villages) appartenant à Mr PINEAU Rodolphe demeurant 8 rue des Dahlias – 44700 ORVAULT.
- sur la parcelle ZT 141, d'une superficie totale de 2000 m², sise Les Champs Giraud – Village de la Croix aux Camus appartenant à Monsieur GICQUEAU Jean-Louis demeurant 35 la Croix aux Camus en cette commune.

Point n° 3

CIMETIERE : DEMANDE DE DISPERSION DES CENDRES AU JARDIN DU SOUVENIR

M. Le Maire expose que des demandes de dispersion des cendres au jardin du souvenir ont été formulées par des personnes hors commune. Le conseil municipal décide de ne pas donner une suite favorable à la dispersion des cendres des personnes hors commune : 11 contre, 1 pour et 1 abstention.

Seule, la dispersion des cendres est autorisée pour les personnes disposant du droit à l'inhumation dans le cimetière communal en application de l'article L. 2223-3 du Code général des collectivités.

Point n° 4

POINT SUR LES PREVISIONS BUDGETAIRES : SANITAIRES PLACE DE L'EGLISE, EQUIPEMENT PARC DES LAVANDIERES..

TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DES TOILETTES PUBLIQUES PLACE DE L'EGLISE : Madame le Maire expose qu'il convient de réaliser des travaux de mise en accessibilité des sanitaires rue du Prieuré afin de répondre l'agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- DECIDE d'opter pour une version encastrée automatique PMR tout en conservant un urinoir et accepte la proposition de SAGELEC - 61 bd Pierre et Marie Curie – 44154 ANCENIS cedex pour un montant HT de 29 900 € HT

DONNE POUVOIR à Madame le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision

EQUIPEMENT PARC DES LAVANDIERES : consultation en cours pour la fourniture au parc des Lavandières de

- 2 banquettes de 2 mètres de longueur,
- 3 tables de 2 mètres de longueur
- 1 poubelle avec bac de vidage de 100 litres sans couvercle :

Réflexion en cours sur les jeux : balançoire ou structure de grimpe style pyramide

Point n° 5

POINT SUR LES BATIMENTS : DIAGNOSTIC BALCONS A LA GENDARMERIE, POMPE A CHALEUR RESTAURANT SCOLAIRE..

- GENDARMERIE : réalisation d'un diagnostic de la structure béton des balcons fissurés par le cabinet AREST d'un montant de 2 100 € HT
- RESTAURANT SCOLAIRE : devis d'Anvolia pour le remplacement d'eau glycolée côté sondes géothermiques de la PAC d'un montant de 8 168 € HT
- EGLISE : Suite à la visite de l'entreprise MACE, un devis est prévu pour la dépose des cloches. Après avoir enlevé celles-ci et la partie supérieure du clocher sera démolie (devis par une autre entreprise). La sonorisation actuelle sera revue et les 2 émetteurs seront déplacés dans les 2 meurtrières. La plateforme sous les cloches sera revue pour être étanche aux intempéries en attendant un nouveau clocher. Après ces travaux, le clocher sera sécurisé pour les nouvelles célébrations.

Information : Conformément à la délibération du jeudi 27 mars dernier, la Communauté de Communes souhaite lancer une étude visant au diagnostic de l'état bâtimentaire des églises dont l'entretien et la maintenance incombent aux mairies. Cette étude aura pour objectif d'affiner la visibilité de chacun notamment sur la nature des travaux et leur montant. Une réponse a été transmise à la CCCD.

- ATELIER MUNICIPAL :
Point sur les travaux

La date de l'inauguration a été arrêtée au vendredi 29 août 2025 en fin d'après-midi

Point n° 6	INFORMATIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
-------------------	--

Devis accepté Marché à procédure adaptée

Date	Désignation	Lieu ou projet	Titulaire du marché	Montant HT
08/04/2025	Busage de 13 ml +1 regard	Rue de l'Orée du Bois (Mr Bouédo)	PECOT	913 €
08/04/2025	Remplacement chauffe eau 200 litres	Supérette PROXI	Denis	664 €
08/04/2025	Défibillateur	Moto Cross	DEFIBRIL	1 534 €
09/04/2025	Vérification chargeur	Matériel Service technique	NORMEO	88 €
22/04/2025	Tranchée passage fibre	Futur atelier	PECOT	658 €
22/04/2025	Panneaux signalisation verticale et peinture résine jaune (pdt des amendes de police)	Diverses voies communales	BREIZ MAVASA	1 996 €
05/05/2025	5 tonnes de PATA	Voies communales	SAUVAGER	5 750 €

Point 7	PREVENTION DES RISQUES D'INCENDIES DE FORET ET DE VEGETATION : REFLEXION SUR DES RESERVES D'EAU SUITE A UNE RENCONTRE AVEC LE SDIS ET DDTM
----------------	---

Suite à une rencontre avec des représentants de la DDTM et du SDIS, Mme le Maire informe que notre commune fait partie des communes exposées à un risque majeur de feux de forêt et de végétation et que la prévention du risque incendie sur votre territoire pourrait semble-t-il être améliorée. L'Etat, par l'intermédiaire du Fonds Vert et de cette mesure, pourrait alors participer au financement de la création de point d'eau ou de tout autre projet visant à la protection et à la défense des zones urbanisées situées à l'interface des massifs boisés ou végétalisés.

L'implantation de réserves d'eau (de type citerne bache souple de 120m3) peut être subventionnée à hauteur de 80%.

Projet estimé à 100 000 €

Le conseil municipal ne souhaite pas s'engager dans ce projet cette année.

Point 8	CREATION DE POSTES DE REDACTEUR ET D'ATTACHE DANS LE CADRE DE LA PROMOTION INTERNE
----------------	---

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ou de promotion interne qui s'appuient sur les lignes directrices du Centre de Gestion de LA.

2 agents remplissent les conditions requises pour faire l'objet d'une proposition d'inscription au titre de la promotion interne.

Le Maire propose à l'assemblée la création de 2 emplois au sein du service administratif :

- un emploi permanent de rédacteur à temps complet
- un emploi permanent d'attaché à temps complet

à compter du 1^{er} juillet 2025.

Ces emplois seront occupés par des fonctionnaires appartenant au cadre d'emplois de catégorie hiérarchique B et C.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Considérant le tableau des emplois au 1^{er} mai 2025 adopté par le Conseil Municipal le 7 avril 2025

DECIDE :

Article 1 : d'adopter la proposition du Maire

Article 2 : de modifier le tableau des emplois comme suit :

	TABLEAU DES EFFECTIFS Emplois permanents	Effectif au 01/05/2025	Postes vacants au 01/07/2025	Durée hebdo
	<i>Filière Administrative</i>			
Catégorie A	Attaché		1	35 H
Catégorie B	Rédacteur principal de 1ère classe	1		35 H
	Rédacteur		1	35 H
Catégorie C	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1		35 H
	Adjoint administratif	1		35 H
	<i>Filière technique</i>			
Catégorie C	Adjoint technique territorial	2		20 H
	Adjoint technique territorial	2		30 H
	Adjoint technique territorial	1		25 H
	Adjoint technique territorial	3		35 h
	<i>Filière médico-sociale</i>			
Catégorie C	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	1		35 H
TOTAL GENERAL		12	2	

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Point 9	QUESTIONS DIVERSES
----------------	---------------------------

FORUM DES ASSOCIATIONS : 06 septembre 2025 de 10 h à 13 h

Date de la prochaine réunion d'adjoints : 26 mai 2025 19 h

Date de la prochaine réunion de conseil municipal : 2 juin 2025 à 19 h 30

Après avoir épuisé l'ordre du jour, Madame le Maire clôt la séance.

Le secrétaire de séance



Yannick CHANTÔME

Le Maire,



Marie-Pierre GUERIN